



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

Monsieur XX

X

X

À Bouc Bel Air, le X 2023

Commission Régionale de Discipline,
Dossier n°202324-001-X

Lettre recommandée avec AR.
Précédée d'un courriel : [X](#)

Monsieur,

Dans le cadre de l'examen des pièces de ce dossier « des incidents auraient émaillé le retour de l'arbitre à sa voiture après une rencontre entre X vs X » après saisine de Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue SUD.

Lors de ce match, il apparaîtrait qu'à la fin de la rencontre, une fois sur le parking Monsieur X aurait interpellé l'arbitre Monsieur X qui regagnait sa voiture. Il aurait tenu les propos suivants : "Vous êtes nuls les arbitres, vous êtes des merdes, tu devrais aller suivre une formation, si tu veux je te la paie"

L'arbitre lui aurait fait alors un signe avec le pouce en l'air mais Monsieur X aurait continué "Vous êtes vraiment que des merdes".

Monsieur X aurait voulu couper une nouvelle fois la conversation qui n'allait que dans un sens, Monsieur X aurait répondu "Qu'est-ce que tu me veux ?! Sors de ta voiture si t'es un homme je vais te niquer..."

La Commission de Discipline prend conscience que Monsieur X aurait eu un défaut de communication avec Monsieur X durant le match et un rappel à l'ordre en ce sens va lui être adressé.

Cependant, la Commission de Discipline tire la sonnette d'alarme alors même que la saison n'avait pas commencé, sur le comportement déplacé de la part de Monsieur XX qui, sur le parking, interpelle Monsieur X et l'invite à faire un stage d'arbitre.

A l'avenir, ce comportement déplacé sera sanctionnable.

Pour Rappel, l'officiel est le garant de l'application de la règle. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu. Comme tout être humain, il peut commettre des erreurs, tout comme le pratiquant, erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu. Pour préserver l'équilibre et l'équité des compétitions, ses décisions ne peuvent être contestées ; sauf dans le strict respect de la procédure réclamations prévue à cet effet par les règlements.

Aussi, après consultation et avis des membres de la Commission Régionale de Discipline et conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Discipline Générale de la FFBB, j'ai décidé de « **classer ce dossier sans suite** ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Murat', enclosed within a thin black rectangular border.

Gaëlle MURAT
Présidente de la CR Discipline SUD

Copies :
Ligue SUD (Président- Secrétaire Général)
Comité X
Club : X